

ENGAGEMENT DÉONTOLOGIQUE

PRÉAMBULE

Lydwine MOTTE, présidente d'OPTICOM, cherche à valoriser l'éthique au quotidien à travers l'activité de l'organisme de formation. Le code suivant est la formalisation de pratiques qui répondent à un besoin universel de justice, de vérité et de bienveillance dans le cadre de la fonction de consultant/formateur, de coach et de mentor.

DÉONTOLOGIE ET ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

En tant que coach, mentor et consultant/formateur, je m'engage à :

1. Me comporter de façon exemplaire. À mettre en action tout principe ou outil promu dans les séances de coaching ou de mentoring et en formation.
2. Exercer mon activité en appliquant les principes généraux de l'éthique professionnelle : respect de la personne humaine, indépendance de jugement et d'action, honnêteté, neutralité, respect de la confidentialité professionnelle.
3. Communiquer cette charte à toute personne en faisant la demande.

RELATIONS AVEC LES CLIENTS

En tant que coach, mentor et consultant/formateur, je m'engage à :

1. Garder confidentielle toute information récoltée lors des coachings ou des mentorings et des formations. Cette confidentialité peut être levée sur autorisation écrite du client.
2. Être à l'écoute des besoins de mes clients afin de proposer une réponse à la mesure de leurs attentes.
3. Établir un contrat ou une convention préalablement à toute action, précisant clairement la prestation et la rémunération prévues, ainsi que les conditions d'intervention en cas de soustraction ou co-traitance.
4. Accepter des missions dans les limites de mes compétences et de ma disponibilité.
5. Respecter intégralement les engagements pris.
6. Exercer mon action dans l'intérêt commun du client et des bénéficiaires des actions, en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs contractualisés.
7. Informer rapidement le client ou le commanditaire de tout élément risquant de nuire à l'atteinte des objectifs ou au bon déroulement des actions.
8. N'exprimer aucun jugement sur le client auprès des bénéficiaires des actions.
9. Respecter la culture de l'organisation.

RELATIONS AVEC LES BÉNÉFICIAIRES

En tant que coach, mentor et consultant/formateur, je m'engage à :

1. Placer au cœur de ma démarche la confiance dans les capacités du bénéficiaire à mettre à jour ses propres ressources, dans le cas du coaching ou du mentoring, et à s'approprier les apports de la formation. J'adopte une posture bienveillante afin de créer cette confiance.

2. Mettre à disposition du bénéficiaire les moyens de réussir. Je crois que la responsabilité de l'atteinte des objectifs lui appartient.
3. Dans le cas où le bénéficiaire répond à un questionnaire psychométrique, à remettre les résultats de ce questionnaire uniquement à la personne concernée.
4. Inscrire mes actions dans une démarche de développement de la personne.
5. Respecter la personnalité de chacun et à m'interdire toute forme de discrimination.
6. Garantir aux bénéficiaires la confidentialité absolue sur leurs paroles ou comportements, sauf s'ils présentent des risques majeurs, et détruire tous les documents (papier, audio, vidéo) qui pourraient les retranscrire.
7. Entretenir avec les bénéficiaires des relations empreintes de correction, droiture et neutralité.
8. M'interdire tout abus d'autorité ou de pouvoir lié à ma position et ne pas subordonner l'intérêt de mes clients à mes propres intérêts.
9. Faire la différence, dans le développement personnel, entre ce qui ressort d'un accompagnement professionnel et d'un accompagnement privé
10. M'interdire tout prosélytisme, approche sectaire et manipulation mentale.

RELATION TRIPARTITE (OPTICOM, LE CLIENT-COMMANDITAIRE, LE CLIENT-BÉNÉFICIAIRE) DANS LE CAS D'UN COACHING OU D'UN MENTORING

En tant que coach ou mentor, je m'engage à :

1. M'efforcer en permanence d'identifier mes propres questions personnelles qui pourraient influencer, générer un conflit intérieur ou interférer avec ma pratique professionnelles ou mes relations professionnelles. Je chercherai rapidement une assistance professionnelle pertinente afin de déterminer les mesures à prendre, y compris, si cela est nécessaire, de suspendre ou de résilier ma relation de coaching chaque fois que les faits et les circonstances l'exigeront.
2. Respecter le droit du bénéficiaire à résilier la relation de coaching ou de mentoring à tout moment pendant le processus, sous réserve des dispositions du contrat. Je resterai attentif pour déceler toute altération de la qualité de la relation.
3. Encourager le bénéficiaire ou le commanditaire à faire un changement si je crois que le bénéficiaire ou le commanditaire serait mieux servi par un autre coach ou mentor, ou par et suggérer au bénéficiaire de solliciter les services d'autres professionnels lorsque cela est jugé nécessaire ou approprié.

RELATIONS AVEC LA PROFESSION

En tant que coach, mentor et consultant/formateur, je m'engage à :

1. Me doter des moyens nécessaires à mon professionnalisme et au développement de mes compétences.
2. Contribuer par mon comportement et la qualité de mes actions à renforcer l'image de la profession.
3. Me garder de tout propos désobligeant envers un confrère auprès des clients.
4. M'interdire toute concurrence déloyale.

RESPECT DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

En tant que coach, mentor et consultant/formateur, je m'engage à :

1. Connaître et appliquer les lois et règlements et, en particulier, la partie VI du Code du Travail pour les actions de Formation Professionnelle Continue et me tenir informé de leur évolution.
2. Faire la différence entre ce qui relève d'une demande de coaching d'une part, ou de mentoring et de formation d'autre part, dans la mesure où les modes de financement diffèrent.
3. Être en règle par rapport à toute obligation légale et fiscale.
4. N'accepter aucune rémunération illicite.
5. Citer mes sources.
6. Mener et publier des travaux de recherche avec compétence et honnêteté, en respectant les normes scientifiques reconnues et les directives applicables dans le domaine. Ma recherche sera effectuée sous réserve du consentement et de l'approbation des personnes impliquées et avec une approche permettant de protéger les participants de tout dommage potentiel. Tous les efforts de recherche seront faits en conformité avec l'ensemble des lois applicables dans le pays dans lequel la recherche est effectuée.

Je soussignée Lydwine Motte, Présidente d'Opticom, m'engage à respecter et faire respecter le présent code déontologique et à le communiquer à toute personne en faisant la demande.

Fait à Aix-en-Provence, le 01/05/2020,
Lydwine Motte,

OPTICOM
136, rue Y. Bonnard - 13100 Aix-en-Prov. - France
lydwine.motte@opticom-conseil.fr
SARL au capital de 2000 €
RCS Aix-en-Provence 852 451 202
Siret 852 451 202 00018
TVA Intracommunautaire FR28852451202